



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°7 -

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250512-250512_7-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :

Voie verte : portage foncier pour l'acquisition partielle de parcelles par l'EPF Auvergne

SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sophie DELAIGUE à Christophe MANKA ; Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ; Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Monique DURAND-PRADAT ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

C.M. 12.05.2025
- N°7-

VOIE VERTE : PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION PARTIELLE DE PARCELLES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Dans le cadre du projet de voie verte le long de la Duroalle, il reste des acquisitions de parcelles à réaliser. Les parcelles concernées sont : BE 36, BE 33, BE 34, BE 27, ZW 23 et ZW 58. Il s'agit d'acquérir une bande de 3 mètres de large de chaque parcelle.

À cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de THIERS ou toute personne publique désigné par elle.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération devra être conclue entre la Commune et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le Conseil d'Administration de l'Établissement. L'établissement foncier procèdera à son évaluation par son observatoire foncier et a fait une visite du bien avec un bureau d'études techniques.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le principe d'acquisition partielle des parcelles BE 36, BE 33, BE 34, BE 27, ZW 23 et ZW 58 le long de la Duroalle, totalisant une superficie approximative de 3 085 m², dans le cadre du projet de voie verte ;
- **Approuve** le recours à l'EPF Auvergne pour l'acquisition partielle des parcelles BE 36, BE 33, BE 34, BE 27, ZW 23 et ZW 58 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU



Le Maire,

Stéphane RODIER

